



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



FEYTIAT - Le Bas Mory
Construction d'une bache de stockage de 2000 m³



***PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU
DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021
N°05/21***

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre, à 18 heures 00, les membres du Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Éric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Absents excusés : MME Séverine DUREISSEIX, MM. Lucien DUROUSSEAUD, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

Mme Mireille GUILLOTEAU et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Monsieur Maurice LEBOUTET ouvre la séance à 18h00. Le Président excuse les membres absents ce jour.

Monsieur Loïc GAYOT est désigné secrétaire de séance.

I. Elaboration de l'Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

MARCHES PUBLICS – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES du 13/10/2021

Attribution du marché de modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de SOLIGNAC

Le président expose le classement définitif proposé par le maître d'œuvre ainsi que les différents avantages et inconvénients pour chaque offre

DEMANDE D'ADHESION FORMULEE PAR LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU

- A. Présentation du service de l'eau sur la commune de SAINT MATHIEU ;
- B. Présentation du patrimoine de la commune de SAINT MATHIEU ;
- C. Etude économique du rattachement de SAINT MATHIEU au Syndicat VBG.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE

II. Délibérations prises par le Bureau dans le cadre de la délégation de fonctions et d'attributions

- ✓ **Ressources Humaines : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Délibérante de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit pour l'année 2021 :

CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'ORIGINE	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX
C	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe après réussite à l'examen professionnel	100 %

Après avoir pris connaissance de la proposition de taux de 100% affecté au grade d'avancement considéré et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés décide :

Article 1 : d'adopter les ratios proposés dans le tableau ci-dessus par Monsieur le Président.

- ✓ Ressources Humaines : création de poste permanent à temps complet suite à avancement de grade – approbation du nouveau tableau des emplois permanents

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 novembre 2021 ;

Article 2 : approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat comme suit :

Filière	GRADES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRE	Dont : temps non complet
Administrative	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
	Rédacteur	B	1	
	Adj. Adm. Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint administratif	C	1	
Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
	Technicien	B	2	
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1 (10/35 ^{ème})

Article 3 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget du Syndicat.

III. Point Agenda

La prochaine assemblée est fixée au jeudi 21 octobre 2021 à 18h30 – Siège du Syndicat VBG à AIXE SUR VIENNE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h45 heures.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 13 octobre 2021.

Le secrétaire de séance,



Loïc GAYOT

Membre du Bureau

Délégué titulaire de la commune des CARS